



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI

à

Didier DART

Etaients absents : Madame ANDRE-MARTIN et Messieurs BOUIX et NOUI

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite faire une mise au point suite aux attaques de Monsieur BOUIX envers la municipalité et ce notamment au regard d'un article paru ce jour dans les pages du journal Midi-Libre.

- Listes électorales : un courrier avec accusé de réception a été adressé, au regard d'une demande en date du 4 mars 2018, à Monsieur BOUIX en date du 7 mars. Le pli est revenu en mairie et il a fait l'objet d'un nouvel envoi, toujours par accusé de réception, à son domicile.

Monsieur le Maire en donne lecture et expliquent les difficultés rencontrés par les services avec logiciel pour l'édition de la liste électorale de décembre 2013. Il fait part des différents échanges tenus depuis le mois de décembre 2017.

Monsieur le Maire indique que depuis son élection en 1995 aucun recours ni contentieux n'a été déposé auprès des juridictions pour le déroulement des opérations électorales.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur BOUIX semble vouloir enfermer la population sur ces questions polémiques et rappelle que 9 des colistiers de «Union pour le Renouveau » ont démissionné ou n'ont pas souhaité siéger en séance et que 3 membres élus ont quitté le groupe et siège sous l'étiquette « indépendant ».

- Vente d'un terrain : par décision du 21 novembre dernier, la commune a vendu une parcelle de terrain à Monsieur FLICI. Monsieur BOUIX dénonce cette vente réalisée en dessous de l'estimation des Services des Domaines. Il donne lecture des conclusions de ce service et ajoute que Monsieur BOUIX a saisi Monsieur le Sous-Préfet sur le dossier. En réponse aux observations de Monsieur le Sous-Préfet, les services ont motivé les raisons qui ont conduit à cette décision. Aucun retour n'a été émis par le contrôle de légalité.

Monsieur le Maire suspendra plus tard la séance pour donner la parole à Monsieur FLICI. Ce dernier regrette l'absence de Monsieur BOUIX. Il s'exprime librement et rejette l'accusation d'avoir reçu quelconques sollicitations.



- Connivence avec la presse et notamment le correspondant MIDI LIBRE local : Monsieur le Maire pense que Monsieur BOUIX lui prête beaucoup de pouvoir qui ne sont pas les siens. Il indique avoir toujours eu des relations avec la presse dans le strict respect du travail de chacun.

- Contentieux avec un agent de la commune : Monsieur le Maire revient sur le contentieux au Tribunal Administratif portant sur la remise en cause d'une sanction disciplinaire.

Monsieur le Maire indique que la commune a suivi le jugement rendu par le Conseil Discipline, présidé par un magistrat du Tribunal Administratif. L'agent l'a sollicité pour un recours gracieux. En date du 8 février dernier, le Tribunal Administratif a statué en faveur d'un recalcul de carrière de l'agent. La commune souhaite faire appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel sur la décision rendu et ce, au regard des intérêts de la commune. Cette décision n'a pas été inscrite à l'ordre du jour d'une séance compte tenu que depuis 2014, Monsieur le Maire a reçu délégation générale et notamment autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune. Ce qui est le cas.

Monsieur le Maire conclue qu'au regard de la décision de cet appel, il appliquera le droit et rien que le droit.

- Allégations sur le cumul des mandats suite à la nomination de Monsieur le Maire à Montpellier Danse : Monsieur le Maire cumule des fonctions de Présidents bénévolement ce qui est le cas pour le site du Pont du Gard, le G.I.P, Montpellier Danse mais aussi au sein des Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Pontails et de l'EHPAD Maurice Larguier. Il revient aussi sur les attaques personnelles.

Madame JOUVE, à son tour, indique qu'elle est victimes d'insultes et de fait qu'elle qualifie d'harcèlement, à son sujet. Elle a déposé plainte en gendarmerie

Monsieur le Maire conclue sur l'absence de Monsieur BOUIX à cette séance dont l'ordre du jour porte sur l'acte essentiel de l'année qu'est le vote du budget.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 19 mars dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I – Instauration taxe d'inhumation

Monsieur JOUVERT indique que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communes à instaurer une taxe d'inhumation. Il la définit et indique qu'elle a pour objectif de participer à l'entretien du cimetière et de ses installations.

Monsieur JOUVERT rappelle que la loi impose au pouvoir de pouvoir d'urgence à ce que toute personne décédée sur la commune soit ensevelie et inhumée décemment. De plus, cette obligation de pourvoir à une sépulture est soutenue par l'impératif de gratuité pour les indigents (article L.2223-27 du CGCT). En outre, pour des raisons d'hygiène et de salubrité, l'obligation de pourvoir à la sépulture de toute personne décédée a également un caractère d'ordre public.

Monsieur JOUVERT propose de fixer la redevance à 20 € et ajoute que les recettes seront encaissées au budget primitif à l'article 70311.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



II – Signature d’une convention pour la mise à disposition d’un dispositif de recueil des données mobiles

Monsieur JOUVERT revient sur la proposition en séance du 19 mars dernier de signer une convention avec l’Etat pour la mise à disposition d’un dispositif de recueil de données mobiles. Il rappelle les termes de la convention.

Monsieur JOUVERT rappelle que l’assemblée a délibéré en faveur du recueil des données mobiles pour les résidents des EHPAD de La Grand’Combe et des Salles du Gardon.

Monsieur JOUVERT indique que les services ont reçu une demande de la maison d’accueil spécialisé ARTES de Chamborigaud. Il propose de signer un nouvel acte en faveur de cet établissement.

**Pas d’observation
Adopté à l’unanimité**

III – Modification des règlements intérieurs des services périscolaires

Madame MILLOT propose de revenir sur les règlements intérieurs des services périscolaires dont chaque membre a reçu copie des textes.

Madame MILLOT indique que cette nouvelle rédaction fait suite au retour à la semaine à 4 jours, regroupe les deux garderies des écoles du centre-ville sur celle de l’école Anatole France et revient sur les horaires d’accueil.

**Pas d’observation
Adopté à l’unanimité**

IV – Correction de la décision prise en séance du 19 mars 2018 : requalification des boulevards

Monsieur CASADO revient sur la décision prise au cours de la séance du 19 mars dernier et indique qu’Alès Agglomération a signalé une erreur bloquante au niveau de l’acronyme. Il indique que les fonds sollicités dans le cadre du projet de requalification des boulevards sont demandés au titre du Fonds de Concours d’Investissement et non au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Monsieur CASADO indique que le prévisionnel proposé reste inchangé tant au niveau des partenaires que des montants sollicités. Pour rappel :

Montant prévisionnel total des travaux	1 241 027.78 € HT
Conseil Régional	146 690.00 €
Conseil Départemental	300 000.00 €
Etat	424 000.00 €
Fonds de Concours d’Investissement	120 000.00 €
Part communale	250 336.78 €

**Pas d’observation
Adopté à l’unanimité**

V – Comptes Administratifs 2017 de la ville et budgets annexes

Monsieur CASADO propose de valider les comptes administratifs 2017 établis de la façon suivante :

Pour la ville

Section d’investissement : Le montant des recettes s’élève à 1 058 174.05 € et le montant des dépenses à 1 140 451.66 € soit un déficit de 82 277.61 €.

Section de fonctionnement : Le montant des recettes s’élève à 6 105 726.50 €, le montant des dépenses à

5 659 981.68 € soit un excédent de 445 744.82 €.

Soit un excédent global de clôture de 363 467.21 €



Pour le bâtiment annexe IRAI

Section d'investissement : Le montant des recettes s'élève à 12 436.44 € et en dépenses 6 012.45 € soit un excédent de 6 423.99 €

Section de fonctionnement : Le montant des recettes s'élève à 18 329.56 € et en dépenses 12 436.44 € soit un excédent de 5 893.12 €

Soit un excédent global de clôture de 12 317.11 €

Pour le budget annexe «opérations de lotissement»

Section d'investissement : Le montant des recettes s'élève à 201 214.88 € et en dépenses 359 554.41 € soit un déficit de 158 339.53 €

Section de fonctionnement : Le montant des recettes s'élève à 348 030.69 € et en dépenses 344 342.31 € soit un excédent de 3 688.38 €

Soit un déficit global de clôture de 154 651.15 €

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire se réjouit de l'excédent dégagé de 363 467.21 € qui permet à la commune d'obtenir une capacité d'autofinancement non négligeable. Pour 2018, l'objectif est toujours de contraindre les frais de fonctionnement, de réaliser les travaux de proximité tout en réalisant de l'investissement. Il ajoute que les projets réalisés sur la ville engendrent des créations d'emploi pour les entreprises.

Monsieur le Maire remercie le Directeur Général des Services pour son approche financière globale.

VI – Comptes de gestion 2017 de la ville et annexes

Monsieur CASADO propose comme chaque d'approuver les comptes de gestion de Monsieur le Comptable Public. Il ajoute qu'ils sont identiques à ceux de la ville.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Affectation des comptes de résultats 2017 pour la ville et annexes

Monsieur CASADO indique qu'il convient d'adopter les résultats de l'exercice 2017 et cumulés attestés par le Trésorier de La Grand'Combe pour la ville et les annexes :

Pour la ville

Ces résultats seront affectés aux budgets respectifs 2018 :

En section de fonctionnement

Recette à l'article 002 : 187 238.45 €

En section d'investissement :

Dépense à l'article 001 : 258 506.37 €

Recette à l'article 1068 : 258 506.37 €

Pour le bâtiment annexe IRAI

Ces résultats seront affectés au Budget Primitif 2018 :

En section d'investissement :

Recette à l'article 001 : 7 783.99 €

En section de fonctionnement

Recette à l'article 002 : 14 098.32 €

Pour le budget annexe «opérations de lotissement»

Aucun report

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VII – Bilan des ventes et acquisitions 2017

Monsieur CASADO donne lecture du bilan des actes réellement passés devant notaire au cours de l'année 2017, à savoir :

- Vente commune de La Grand'Combe / Monsieur NEVADO : décision du 19 janvier 2015 – parcelle AZ n°80 de 1 003 m²
- Vente commune de La Grand'Combe / Madame GREVOUL : décision du 20 septembre 2016 – parcelles AX n° 22 - 330-331-324 d'une superficie totale de 3 a 96 ca
- Rachat de l'habitation inondée des époux LAFOND (procédure BACHELOT et fonds BARNIER) au 2 rue des Calquières – décision du 29 novembre 2016

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur CASADO propose de renouveler les taux d'imposition appliqués en 2017 sur 2018, à savoir :

Taxe d'Habitation	15.22 %
Taxe Foncière	29.54 %
Taxe foncière non-bâti	79.27 %

Monsieur le Maire souligne que ces taux restent inchangés depuis 23 ans.

IX – Budgets Primitifs 2018 de la ville et annexes

Monsieur CASADO, à l'aide d'une projection, présente le budget de la ville pour l'année 2018 ainsi que celui des budgets annexes. Ils s'établissent de la manière suivante :

Pour la ville

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 2 288 306.37 €
Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 6 146 825.99 €

Pour le budget annexe, bâtiments industriels IRAI

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 20 220.43 €
Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 26 269.33 €

Pour le budget annexe «lotissements»

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 707 645.54 €
Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 397 513.09 €

Monsieur le Maire indique que ce budget a fait l'objet de plusieurs commissions et séances de travail. Les orientations ont fait l'objet de discussions lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire du 19 mars dernier.

Monsieur le Maire revient sur la question des taux d'imposition et les besoins en recettes. Il indique que la commune compte 2 186 foyers fiscaux. A ce jour, 943 sont exonérés de l'impôt. Il faudra être attentif aux évolutions de la réforme de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire ajoute que si la commune connaissait une évolution à la baisse de cette ressource sans compensation réelle de l'Etat, il ne sera pas possible pour la commune d'augmenter les services.

Monsieur le Maire revient sur la NOTRe qui autorise les EPCI à restituer aux communes l'attribution des subventions pour la compétence Culture et Sport. Il explique que la commune va récupérer une enveloppe budgétaire pour la culture, tant pour l'organisation de la saison culture que pour les associations oeuvrant dans



Ville de la Grand'Combe

ce domaine, et pour les associations sportives. Il explique la procédure en cours au niveau d'Alès Agglomération et ensuite de quelle manière il envisage la répartition de cette enveloppe sur le territoire.

Monsieur le Maire informe qu'une commission spécifique sera créée pour réfléchir à cette répartition. Cette répartition se réalisera en toute transparence.

Monsieur le Maire, concernant l'emprunt, précise qu'il n'impactera pas l'encours de la dette. Cet emprunt est utile et maîtrisé. La demande de prêt a été accueillie favorablement par les banques ce qui démontre une gestion saine.

Monsieur le Maire évoque ensuite le lancement des consultations pour le projet de requalification des boulevards. Il veillera en priorité sur la question de la sécurité des enfants, des places pour les stationnements et la diversification des essences en lieu et place des platanes.

Monsieur le Maire revient sur la baisse de la subvention au Centre Social. Il revient sur la mutualisation avec le service « Population ». Il ajoute la situation financière du centre social nécessite la redéfinition de ses actions et que les champs de son intervention seront revisités.

Monsieur le Maire revient sur interpellation au Département au sujet des contributions du SDIS. Il indique que les travaux de la commission créée à cet effet démontrent une nécessité de revoir les critères. Il pense que la participation de la commune risque de diminuer à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire revient sur l'acte fondamental qu'est le vote du budget et soulève quelques points obscurs contextuels :

- Pour les collectivités locales : les réformes actuelles et incitatives financièrement reviennent indirectement sur le principe constitutionnel qu'est la libre administration des collectivités territoriales

- La situation de la commune de La Grand'Combe : c'est une ville qui connaît des difficultés et dont la population a besoin de soutien. Il est donc nécessaire de prioriser les actions, de rechercher des recettes par ailleurs et de se battre pour le territoire. A ce titre, il indique qu'il a rendu un hommage appuyé à Monsieur DELCAYROU, Sous-Préfet d'Alès, qui est muté prochainement mais qui a défendu d'importants dossiers pour la ville : l'EPIDE et les Boulevards.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CASADO pour la qualité de son intervention ainsi que le travail de l'administration.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur PEREZ indique que ce budget est le résultat d'un travail important et de plusieurs rencontres. Il remercie l'administration et Monsieur CASADO. Il retient : un excédent budgétaire honorable, des travaux d'investissement importants pour les deux prochaines années et pour lesquels il remercie les partenaires pour leur soutien.

Monsieur PEREZ remarque que ce budget primitif 2018 n'omet aucun aspect : santé, jeunesse, énergie, équipements structurels.

Monsieur FAURE remercie à son tour Monsieur le Maire et Monsieur CASADO ainsi que le travail de l'administration. Il est tout à fait d'accord pour indiquer que ce budget 2018 est rationnel, convaincant et responsable. Les engagements ont été tenus et aucun quartier n'a été oublié. On ne peut donc pas opposer les grands travaux d'investissement aux travaux de proximité. Ce budget démontre une gestion



saine et remarquable. Il fait allusion aux critiques visant la municipalité et son Maire, paru le jour même, sur la presse.

Monsieur le Maire indique que le débat a eu lieu et met aux voix le vote des budgets.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Motion en faveur de la sauvegarde du barreau d'Alès

Monsieur le Maire propose le vote d'une motion en faveur de la sauvegarde du barreau d'Alès. Chaque membre a reçu le projet de texte.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE